

JOURNÉE PÉDAGOGIQUE (JP)

2 septembre 2026

Thèmes :

- Soutien aux élèves plurilingues apprenants du français, incluant les élèves nouveaux arrivants
- Directives administratives et responsabilités dans le maintien d'écoles sécuritaires, inclusives et propices au bien-être et à la réussite des élèves

Structure : En personne

Méthodes d'apprentissage : Messages livrés par l'équipe du Conseil

Animateurs : Conseillers pédagogiques

Description :

- Le personnel enseignant de la maternelle à la 12^e année s'appropriera la NPP 172 afin d'offrir un soutien aux élèves plurilingues apprenants du français ainsi qu'aux élèves nouveaux arrivants dans nos écoles. À la suite de la présentation, les enseignants seront familiarisés avec le processus qui permettra aux écoles d'évaluer les compétences langagières et mathématiques des élèves. Les conseillers pédagogiques feront un survol des outils diagnostiques ainsi que de l'outil servant à l'élaboration des plans d'appui temporaires préconisés par le CSC Nouvelon. Enfin, les équipes-écoles recevront les ressources nécessaires pour continuer à mettre en œuvre des stratégies inclusives, telles que la conception universelle de l'apprentissage (CUA), la différenciation pédagogique et les approches plurilingues.
- Les membres du personnel approfondiront la compréhension de leur rôle dans le maintien d'écoles sécuritaires, inclusives et propices au bien-être et à la réussite des élèves. En s'appuyant sur le Code de conduite provincial et les codes de conduite des conseils scolaires, les exigences en matière de prévention et d'intervention en situation d'intimidation, les principes de la discipline progressive et de la promotion des comportements positifs, ainsi que les obligations liées au signalement des incidents violents au ministère de l'Éducation, les participants actualiseront leurs connaissances, consolideront leurs pratiques et renforceront leur compréhension de leurs responsabilités en matière de prévention, d'intervention et de signalement.

- Les membres du personnel approfondiront leur connaissance des directives administratives du Conseil afin de soutenir des pratiques conformes, cohérentes et sécuritaires dans l'exercice de leurs fonctions.